

N°2022/72 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,****VU** le code général des collectivités territoriales,**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,**VU** le débat d'orientation budgétaire,**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,
 présents : **6**, suffrages exprimés : **7**
 vote : pour : **7**
 contre : 0
 abstention : 0



ADOpte par chapitre, pour les sections de fonctionnement équilibrées en dépenses et en recettes, le Budget Primitif 2023 du CCAS à un montant de: 1 357 300 €

DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Chapitre 011</u> – charges à caractère général	241 300 €
<u>Chapitre 012</u> – charges de personnel	1 100 000 €
<u>Chapitre 65</u> – autres charges gestion courante	11 000 €
<u>Chapitre 67</u> – charges exceptionnelles	1 200 €
<u>Chapitre 68</u> – dotations provisions semi-budgétaires	2 000 €
<u>Chapitre 022</u> – dépenses imprévues fonctionnement	1 800 €
TOTAL:	1 357 300 €

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Chapitre 013</u> – atténuation de charges	15 000 €
<u>Chapitre 70</u> – produits des services	39 000 €
<u>Chapitre 74</u> – dotations, subventions et participations	1 302 300 €
<u>Chapitre 77</u> – produits exceptionnels	1 000 €
TOTAL:	1 357 300 €

DIT que le Président peut, conformément aux dispositions des articles L.2312-1 à L.2312-4 du code général des collectivités territoriales, procéder, de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du conseil d'administration, à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre, en section de fonctionnement.

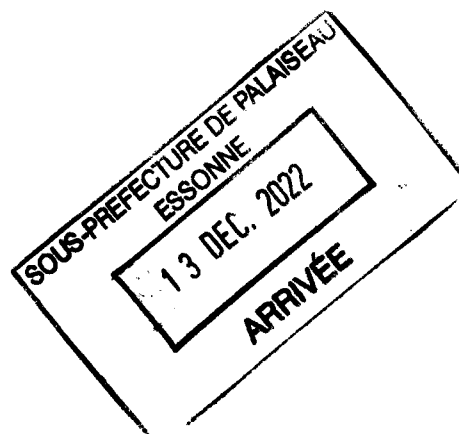
Pour extrait conforme en Mairie, le 29 novembre 2022,



Président du CCAS,

François Cholley

République Française
Département de l'Essonne
CCAS de
Villemoisson-sur-Orge



**Extrait du registre
des
Délibérations du Conseil d'Administration**

Séance ordinaire du 29 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à 19 heures

Le nombre de membres du Conseil d'Administration est de 8

Le Conseil d'administration du CCAS de Villemoisson-sur-Orge,
légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances.

Sous la Présidence de Monsieur François Cholley, Président,

Présents : Monsieur Cholley,
Mesdames Grange, Walter, Cholley, Machado et Pitat

Pouvoir : Madame Cam à Madame Grange

Absente : Madame Guiraudon